

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ste-Perpétue tenue le lundi 13 juin 2022 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, au 2197 rang St-Joseph, C.P 98, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Guy Dupuis
Mesdames les conseillères :	Marie-Pier Bourassa Noémi Robitaille
Messieurs les conseillers :	Nicolas Goulet Richard Baril Jean-François Jodoin Jean-Luc Boisclair

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy Dupuis.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30

Administration

2022-06-103

(2) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa
Appuyé par monsieur Nicolas Goulet et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai et de la séance extraordinaire du 17 mai 2022
4. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 31 mai 2022
5. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 mai 2022 ;
6. Stratégie d'optimisation des espaces urbains
7. Adoption du règlement 2022-05-Modification du règlement de lotissement
8. Autorisation de dépense pour l'assurance de la responsabilité civile pour atteintes à l'environnement par l'assureur Gestionnaire d'assurance SUM

9. Offre de service Techniconsultant -Stratégie d'économie d'eau potable et bilan annuel de la qualité de l'eau potable
10. Composition du comité de ressources humaines
11. Autorisation de vente de terrain résidentiel no lot 5 231 356
12. Autorisation de dépense pour l'achat d'équipements et installations avec Logesco et la MRC suite à l'aménagement de la Mairie
13. Autorisation de vente du terrain au Parc Industriel

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET VOIRIE

14. Autorisation de dépense pour l'achat d'une herse pour le contrôle des mauvaises herbes

HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

15. Demande d'entretien des cours d'eau Joseph-Girard branche 3 par la MRC de Nicolet- Yamaska

LOISIRS

SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

Suivi des comités

16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-06-104

(3)Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai et de la séance extraordinaire du 17 mai 2022

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai et de la séance extraordinaire du 17 mai 2022 et que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux;

Il est proposé par monsieur Richard Baril
Appuyé par madame Noémie Robitaille et résolu

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai et de la séance extraordinaire du 17 mai 2022, soient adoptés tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-06-105

(4) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 31 mai 2022

Sur proposition de madame Marie-Pier Bourassa, appuyé par monsieur Jean-Luc Boisclair et résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, au montant de 135 402.34 \$ et des salaires payés, au montant de 27 079.81\$ au cours du mois de mai 2022

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

(5) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 mai 2022 ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 mai 2022.

2022-06-106

(6) Stratégie d'optimisation des espaces urbains

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE La Municipalité régionale de Comté de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet de « stratégie d'optimisation des espaces urbains » dans le cadre de l'aide financière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Baril, appuyé par monsieur Nicolas Goulet et résolu,

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de de la Municipalité de Ste-Perpétue s'engage à participer au projet de stratégie d'optimisation des espaces urbains et à assumer une partie des coûts;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Nicolet-Yamaska organisme responsable du projet;

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-06-107

(7) Adoption du règlement 2022-05-Modification du règlement de lotissement

Attendu que pour débiter les travaux dans le Parc industriel, le lotissement doit être modifié;

Attendu qu'une redéfinition de "cul de sac" s'impose pour la réalisation desdits travaux;

Attendu que le dépôt du projet a été déposé par monsieur Jean-François Jodoin à la séance extraordinaire du 17 mai 2022;

Il est proposé par madame Noémie Robitaille
Appuyé par madame Marie-Pier Bourassa et résolu,

Que le Règlement # 2022-05 décrétant la modification du règlement de lotissement soit adopté comme suit avec dispense de lecture.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la municipalité de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Perpétue applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Noémie Robitaille
Appuyé par madame Marie-Pier Bourassa et résolu des conseillers présents que le Règlement numéro 2022-05 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 19 « CUL-DE-SAC » du Règlement de lotissement numéro 2016-03 est modifié comme suit :

Ajouter ce qu'il suit au paragraphe suivant :

Une rue peut se terminer en cul-de-sac. La longueur d'un tronçon de rue en cul-de-sac ne doit pas dépasser 180 mètres, mesurée depuis l'emprise correspondant au sommet du rond de virage jusqu'à

l'emprise de l'intersection la plus proche. Cependant, cette longueur peut être augmentée jusqu'à 230 mètres si un sentier piétonnier d'une largeur minimale de 3 mètres, mesurée entre les limites de l'emprise, relie le rond de virage avec une autre rue. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une rue dans une zone industrielle, cette longueur peut être portée à 405 m.

Dans tous les cas, le tronçon de rue en cul-de-sac peut se terminer par un îlot de rebroussement ou rond de virage ayant une emprise d'un diamètre minimal de 30 mètres (Schéma 8).

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

Guy Dupuis
Maire

Caroline Roberge, Directrice et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le :

9 mai 2022

Dépôt de Règlement:

9 mai 2022

Adoption du règlement :

13 juin 2022

Entrée en vigueur le :

14 juin 2022

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-06-108

(8) Autorisation de dépense pour l'assurance de la responsabilité civile pour atteintes à l'environnement par l'assureur Gestionnaire d'assurance SUM

Considérant que la Municipalité opère une station d'essence;

Considérant qu'une assurance responsabilité civile est requise;

Considérant le montant de 4500.00\$ plus taxes de l'assureur Gestionnaire d'assurance SUM

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé (e) par : Monsieur Nicolas Goulet
Et appuyé (e) par : Madame Noémie Robitaille

D'autoriser la dépense pour l'assurance responsabilité civile au montant de 4500.00\$ plus taxes par l'assureur Gestionnaire d'assurance SUM.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-06-109

(9) Offre de service Techniconsultant -Stratégie d'économie d'eau potable et bilan annuel de la qualité de l'eau potable

Considérant la rencontre avec le conseil et Techniconsultant le 17 mai dernier ;

Considérant que le conseil accepte de donner le mandat à Techniconsultant ;

Considérant le montant de 2 450\$ plus taxes ;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé (e) par : Monsieur Richard Baril

Et appuyé (e) par : Monsieur Jean-François Jodoin

Que le conseil donne à Techniconsultant le mandat de la stratégie d'économie d'eau potable et bilan annuel de la qualité de l'eau potable

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-06-110

(10) Composition du comité ressources humaines

Considérant que la Municipalité n'a pas de membres sur son comité de ressources humaines;

Considérant que monsieur le maire, Guy Dupuis, monsieur Jean-François Jodoin et madame Marie-Pier Bourassa veulent être membre de ce comité RH;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé (e) par : Madame Noémie Robitaille

Et appuyé (e) par : Monsieur Richard Baril

Que monsieur le maire Guy Dupuis, monsieur Jean-François Jodoin et madame Marie-Pier Bourassa soient sur le comité des ressources humaines de la Municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-06-111

(11) Autorisation de vente de terrain résidentiel no lot 5 231 356

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa , appuyé par monsieur Nicolas Goulet et résolu

D'autoriser la vente du terrain portant le # lot 5 231 356 tel

qu'illustré au plan préparé par Reynald Prince, au prix de 24 570\$ plus taxes à monsieur Guillaume Chartier et madame Sarah-Maude Poulin.

Il est de plus résolu par ce conseil d'autoriser monsieur Guy Dupuis et madame Caroline Roberge, respectivement maire et directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, à signer la promesse d'achat/vente et l'acte de vente devant notaire ainsi que tout autre document respectant la présente résolution en permettant de lui donner effet.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-06-112

(12) Autorisation de dépense pour l'achat d'équipements et installations avec Logesco et la MRC suite à l'aménagement de la Mairie

Considérant que le déménagement a occasionné le recâblage des bureaux;

Considérant que le serveur se trouve sur le poste d'un employé au lieu d'être indépendant afin de permettre à chacun des employés de se connecter indépendamment au serveur pour avoir accès au partage;

Considérant la soumission de Logesco pour les équipements au montant de 1355.92\$ plus taxes;

Considérant le montant de 700\$ avec la MRC sous forme de quote part pour l'installation et les services pour le reste de l'année 2022;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé (e) par : Monsieur Jean-Luc Boisclair

Et appuyé (e) par : Monsieur Richard Baril

D'autoriser la dépense pour les équipements et l'installation au montant de 1 355.92\$ avec Logesco et de 700\$ avec la MRC.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-06-113

(13) Autorisation de vente du terrain au Parc Industriel

Il est proposé par monsieur Richard Baril , appuyé par monsieur Jean-François Jodoin et résolu

D'autoriser la vente du terrain portant le # lot 6 505 948 tel qu'illustré au plan préparé par la firme Géomatique BLP Arpenteurs géomètres inc, architecte Mathieu Tessier, au prix de 334 077.30\$ \$ plus taxes à Palac Industrie inc. représenter par monsieur Denis Côté;

Il est de plus résolu par ce conseil d'autoriser monsieur Guy Dupuis

et madame Caroline Roberge, respectivement maire et directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, à signer la promesse d'achat/vente et l'acte de vente devant notaire ainsi que tout autre document respectant la présente résolution en permettant de lui donner effet.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-06-114

(14)Autorisation de dépense pour l'achat d'une herse pour le contrôle des mauvaises herbes

Considérant que la Municipalité a besoin de cet équipement pour contrer les mauvaises herbes ;

Considérant le montant de 425\$;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé (e) par : Monsieur Jean-François Jodoin
Et appuyé (e) par : Madame Marie-Pier Bourassa

D'autoriser la dépense pour l'achat d'une herse au montant de 450\$ pour le contrôle des mauvaises herbes

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-06-115

(15)Demande d'entretien des cours d'eau Joseph-Girard branche 3 par la MRC de Nicolet- Yamaska

RÉSOLUTION NO. 2022-06-115

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Saint-Joseph reçu le 9 juin 2022;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska ;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé (e) par : Monsieur Richard Baril
Et appuyé (e) par : Monsieur Jean-Luc Boisclair

Et unanimement résolu par ce conseil de transmettre la demande d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Saint-Joseph à la MRC Nicolet-Yamaska.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

Suivi des comités

(16) Période de questions

2022-06-116

(17) Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-François Jodoin, appuyé par Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil de lever la séance à 8h50

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

Guy Dupuis
Maire

Caroline Roberge
Directrice-générale et
secrétaire-trésorière
par intérim

Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Dupuis, maire
